

Luk Schepens

L'ASSISTANCE AUX MOBILISES ET A LEURS FAMILLES EN FLANDRE OCCIDENTALE

(SEPTEMBRE 1939-MAI 1940)

La « drôle de guerre » de septembre 1939 à mai 1940 comporte encore pas mal d'ombres. Nous pouvons en éclairer une, grâce à deux dossiers provenant du cabinet du gouverneur de la Flandre occidentale, conservés à notre *Provinciale Bibliotheek en Cultuurarchief* à Bruges (n^{os} 283 AD 1-2). Ils donnent un aperçu de ce qui a été fait dans la Province pour soutenir matériellement et moralement les mobilisés et leurs familles.

1. « L'ŒUVRE ELISABETH » DE HENRI DE MAN

Le 13 novembre 1939, le gouverneur Henri Baels reçoit une lettre datée du 8 novembre, et signée par le général Denis, ministre de la Défense nationale, et Henri de Man, « membre du conseil des ministres ». Cette lettre annonce que « sous peu » le *Moniteur* publiera les statuts de l'Œuvre Elisabeth « Pour nos soldats », dont elle communique la composition du comité d'honneur et du comité exécutif. Tout le monde sait que Henri de Man en est le fondateur et le moteur. Le but de l'œuvre — dont les statuts ne paraîtront d'ailleurs jamais au *Moniteur* — est décrit de la façon suivante :

« L'Œuvre Elisabeth encourage toutes les initiatives privées qui ont agi spontanément ; elle en suscitera de nouvelles partout où elle en verra la possibilité. »

Suit une invitation à établir des comités provinciaux, composés des représentants de « toutes les classes et toutes les nuances de l'opinion nationale. Il faudra de plus attacher une importance particulière au concours des fédérations d'anciens combattants », et enfin le gouverneur est prié de faire

le nécessaire pour que des comités locaux identiques soient établis. « Il est à noter qu'en plusieurs communes un comité travaille déjà pour l'Œuvre du « Colis du Soldat » rattachée à l'Œuvre Elisabeth ».

Le gouverneur réagit favorablement : un comité provincial sera établi, sous sa présidence, et les autorités communales seront invitées à faire de même. Le *Mémorial administratif* du 8 décembre 1939 publie en effet un appel dans ce sens, adressé à tous les bourgmestres ; appel qui reprend la lettre de l'Œuvre Elisabeth du 8 novembre.

Entretemps, le gouverneur avait reçu une nouvelle lettre de de Man, datée du 29 novembre, dans laquelle celui-ci exprime son inquiétude devant le caractère particulariste des nombreuses œuvres d'assistance existantes, qui se limitent aux militaires de leur région. « Tous les efforts de l'autorité militaire tendent à créer dans l'armée, nonobstant les divergences linguistiques ou autres, une mentalité d'unité nationale conformément à la mission que l'armée belge doit remplir.

A part l'impossibilité matérielle de donner un caractère individuel aux missions accomplies gratuitement par l'autorité militaire, il y a là le grave inconvénient que certaines parties de l'armée seraient avantagées vis-à-vis d'autres. L'effet moral visé est anéanti si, à côté d'un soldat avantagé par ses concitoyens, il y en a d'autres qui ne se trouvent pas dans ce cas, alors que leurs besoins sont peut-être plus grands. » C'est pourquoi on est invité à « la transmission des fonds recueillis par les comités régionaux et locaux à l'Œuvre Elisabeth... qui est le mieux à même de faire une répartition rationnelle... » On peut deviner avec quel enthousiasme les comités locaux existants réagiront à cette invitation...

Déjà l'établissement du comité provincial connaît de grosses difficultés. Un certain nombre de personnalités pressenties font savoir qu'elles ne peuvent accepter l'invitation. C'est le cas de Monseigneur Lamiroy, évêque de Bruges, et du représentant de l'institut privé de radiodiffusion de la West-Flandre, à Courtrai, le chanoine A. Camerlynck, doyen de Courtrai. Ce qui est plus surprenant cependant, c'est l'attitude des représentants du Parti Ouvrier Belge, Achille Van Acker, député de Bruges, et Sylvain Detaevernier, conseiller provincial de Menin. Ils n'ont cure de réagir aux demandes d'adhésion répétées qui leur sont adressées. Le 28 février 1940 le gouverneur s'adresse personnellement à Henri de Man pour s'étonner de cette attitude : « D'autant plus, que, selon ma conviction, cette attitude est due à d'autres motifs, qui n'ont rien à voir avec l'Œuvre Elisabeth elle-même. » Après un nouveau rappel, Achille Van Acker fait savoir, le 27 avril 1940, que lui et Sylvain Detaevernier acceptent d'être membres du comité provincial, et il indique le nom du représentant des Anciens Combattants Socialistes, qui siégera également dans le comité.

Par contre, la représentante des Nationalistes flamands, Madame Maréchal, et Monsieur Sam. De Vriendt, représentant des V.O.S. (Anciens Combattants Flamands) ont réagi d'emblée favorablement.

Entretemps, le 11 janvier 1940, Henri de Man avait répondu à une série de questions posées par le gouverneur trois semaines plus tôt. Nous y apprenons que le comité provincial ne peut disposer de moyens financiers propres, et ne peut pas non plus modifier la composition des comités locaux.

Le comité provincial ne vit jamais le jour. Son installation était prévue pour le mardi 14 mai...

Sur le plan national, l'Œuvre Elisabeth rencontra également de sérieuses résistances. Henri de Man en parle dans son autobiographie ⁽¹⁾ : « Une grande partie des difficultés que je rencontrais chez les autorités militaires, provenait en fait du caractère semi-civil de cet organisme bâtard. Je croyais qu'on pouvait diminuer ces difficultés en militarisant l'organisme et en le rattachant au Grand Quartier Général, ce qui fut le cas, dans une certaine mesure. »

Ceci explique pourquoi, aux demandes répétées du gouverneur, de recevoir les statuts de l'Œuvre, on répond invariablement, qu'ils n'ont pas encore été publiés. Le 18 janvier 1940, le vice-président, lieutenant-général de réserve Maton, fait savoir que les statuts n'ont pas encore été agréés, ils « sont à l'étude au Ministère de la Défense nationale ».

Le 8 février, le général-major, chef de l'Etat Major général, lieutenant-colonel de réserve, B.E.M. Luerquin, fait savoir au gouverneur, qu'à partir du 1^{er} février 1940 l'Œuvre Elisabeth « est devenue une section du Quartier Général » : la Section D, dont Luerquin est le chef. Et le 19 février, Henri de Man précise, à la demande du gouverneur, que « La nouvelle section du Quartier Général s'occupe uniquement de l'exécution militaire. Les relations entre les autorités civiles et l'Œuvre Elisabeth restent dans mes compétences ». Mais toutes les difficultés ne sont pas résolues pour autant, puisque le 6 avril 1940, le *Moniteur belge* publie un « Arrêté ministériel concernant l'organisation de l'Œuvre Elisabeth » qui nous apprend que cette œuvre est devenue « un organisme interministériel chargé de recueillir des fonds et de proposer au Ministre de la Défense nationale, leur emploi en vue du bien-être et de la formation morale, intellectuelle et professionnelle des militaires belges ». Il est précisé que ce nouvel organisme reprend « les obligations actives et passives de l'association de fait qui a fonctionné sous le même nom jusqu'à présent ».

L'Œuvre dépend désormais des ministres de la Défense nationale, de l'Instruction publique, des Finances et de la Santé publique.

Dans sa lettre du 21 mars 1940, le ministre de la Défense nationale précise :

« Certaines modifications ont été apportées à l'organisation de l'Œuvre Elisabeth, dans le but de lui donner un caractère plus stable et de favoriser l'extension de son activité. La principale de ces modifications est la création

(1) M. CLAEYS-VAN HAEGENDOREN, *Hendrik de Man. Persoon en Ideën. I. Autobiografie*, Antwerpen-Amsterdam, Standaard, 1974, 8^o, 551 p. Cf. pp. 386-388.

à l'Etat-Major du Grand Quartier Général, d'une Section nouvelle, dénommée *Section D*, qui servira d'organe militaire d'exécution pour les activités poursuivies par l'*Ceuvre Elisabeth*. (...)

Rien n'est changé, d'autre part, aux relations entre les autorités civiles et l'*Ceuvre Elisabeth*. L'officier chargé de présider le Comité de Gestion de l'*Ceuvre Elisabeth*, le capitaine-commandant de réserve de Man, continuera à assurer la liaison avec les comités provinciaux de l'*Ceuvre* et avec les autorités civiles en général. (...)

Il importe de ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit du public quant au caractère de ces comités [provinciaux]. Il convient d'éviter l'appellation « Section provinciale (ou locale) de l'*Ceuvre Elisabeth* » et de donner la préférence à l'appellation « *Comité provincial (ou local) de l'Œuvre Elisabeth* » ou « *de soutien à l'Œuvre Elisabeth* ». En effet, ces Comités sont des organismes autonomes destinés à soutenir l'activité de l'*Ceuvre*, soit en lui procurant des fonds, soit en encourageant des initiatives analogues de portée régionale ou locale. Il importe, par conséquent, que les Comités provinciaux et locaux qui se feraient ouvrir un compte chèque postal, choisissent un numéro qui leur soit propre. »

En d'autres mots, la centralisation à outrance que Henri de Man préconisait dans sa lettre du 29 novembre, fait place à une certaine décentralisation, plus apparente que réelle. Ceci ne plaisait pas à Henri de Man. Son autobiographie en témoigne :

« Aussi bien en tant que ministre civil, de septembre à janvier, que plus tard comme commandant de réserve mobilisé, je disposais d'un service qui était trop mal muni pour faire face aux résistances à mes initiatives, dues à la routine de l'Etat-Major, l'inertie de la bureaucratie militaire, le mépris des gens en uniforme pour la collaboration d'éléments civils. Il faut ajouter, à ces obstacles, l'expression du plus étroit esprit de parti possible, et l'hostilité secrète des exploiters de la religion à des fins politiques, qui craignaient que la sphère d'influence des aumôniers soit réduite. De plus, chez la toute grande partie de ceux à qui l'*Ceuvre* s'adressait, on se heurtait à un individualisme outrancier et dénaturé, qui formait, en quelque sorte, la caricature militaire d'un régime bourgeois, soumis à la concurrence électorale et à la démagogie politicienne... », etc...

Ainsi, Henri de Man fait la leçon à tout le monde, mais il oublie d'ajouter que ce qu'il avait entrepris depuis novembre 1939, avait déjà été fait spontanément depuis deux mois, par d'autres. Il arrivait donc bien trop tard et apparemment il ne comprenait pas le caractère individualiste des bien-faiteurs et des bénéficiaires. Nous y reviendrons plus tard.

Les 19 janvier et 24 avril 1940, Henri de Man envoya les statistiques des activités de l'*Ceuvre*. Celles-ci couvrent huit domaines.

1. Bibliothèque et enseignement.

Avant janvier 1940, 215 biblio-caisses, contenant chacune 125 livres ont

été envoyées aux unités. En avril, ce chiffre est monté à 363 caisses. Les « dons individuels » de livres comportent 2.709 volumes en janvier, 3.417 en avril, et là, nous apprenons qu'il s'agit surtout de dictionnaires Français-Néerlandais et Néerlandais-Français.

2. « Journal ».

Il s'agit des hebdomadaires *Le Barbelé* et *De Pinnekensdraad* qui paraissent depuis décembre 1939, et sont envoyés gratuitement aux unités. Le volume est d'abord de 8 pages à 25.000 exemplaires, en avril 1940 ils paraissent sur 16 pages à plus de 100.000 exemplaires.

3. Cinéma.

A partir du 13 octobre 1939, des séances de cinéma sont organisées. En avril 1940, il y en a eu plus de 1.300 dans plus de 500 endroits. Nous n'apprenons rien sur les titres et la nature des films projetés.

4. Spectacles.

Il s'agit de représentations faites par des troupes de théâtre néerlandophones (223 représentations) et francophones (209 représentations), de soirées chantantes, de music-hall (23 représentations) et de concerts de musique classique (7 exécutions). Le music-hall et les concerts ont presque tous lieu avant janvier 1940. De son côté la radio nationale organise 11 représentations en tout.

5. Sports et jeux.

Cette section organise elle aussi des « spectacles » dans les cantonnements, mais elle se spécialise dans l'envoi de « 17.978 articles de sport, répartis en 22 rubriques différentes », dit le rapport d'avril.

Le rapport de janvier est nettement plus précis : on a envoyé notamment 1.299 culottes de football, contre seulement 1.234 maillots — ce qui ne laisse pas de soulever quelque interrogation. D'autre part, les 1.311 « cibles vogelpik » et les 4.232 « fléchettes pour cibles » font également partie des 42.462 « objets pour jeux d'intérieur » dont parle le rapport d'avril.

6. Foyers.

Avant janvier 1940, 133 foyers du soldat ont été agréés, y compris des abris et des cantines. Après le 1^{er} janvier, il s'y est ajouté 1 foyer et 2 baraquements-foyers dans « les cantonnements peu privilégiés ».

7. Dons divers.

Il s'agit surtout d'objets de lainage confectionnés par l'Œuvre du « Tricot du Soldat », et de couvertures, radios, phonographes, disques et autres jeux de société, dont — selon le rapport de janvier — 32.971 jeux de cartes, qui passent en avril à 40.625.

8. Colis.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'Œuvre Elisabeth a accaparé une initiative qui existait dès septembre 1939, et qui avait été lancée par

le ministre de la Défense nationale : l'envoi de colis aux soldats. Cette initiative connue, surtout pendant les premiers mois de la mobilisation, un succès énorme parmi la population civile. Il est cependant impossible de savoir si les chiffres qui sont donnés ici se rapportent aux colis envoyés par les civils, par l'intermédiaire de l'Œuvre Elisabeth, ou bien de colis envoyés par cette œuvre même, et qui feraient alors double emploi avec les premiers. De toute façon, à partir de janvier 1940, on constate une certaine stagnation :

	<i>Avant janvier</i>	<i>Avril 1940</i>
colis individuels	224.330	244.285
cigarettes	13.748.500	15.184.750
bâtons de chocolat	988.800	1.077.843
pochettes de papier à lettres	122.125	142.150

Les pots de confitures sont au nombre de 130.700 les deux mois.

Le rapport d'avril fait mention d'une nouvelle activité déployée depuis janvier 1940 : les leçons radiophoniques en Français et en Néerlandais.

Ce qui est frappant, et typique pour une armée composée de civils appelés sous les armes, c'est le même souci pédagogique qui existait pendant la guerre 1914-1918 : le souci de profiter du service militaire pour parfaire son niveau culturel et surtout ses connaissances des langues. La grande différence cependant c'est qu'en 1940 il n'est plus question de cours pour apprendre à lire et à écrire aux analphabètes, ainsi que cela se faisait pendant la Première Guerre mondiale.

Ces statistiques confirment ce qu'écrit Henri de Man dans son autobiographie : « J'avais à lutter à armes inégales contre les tendances de limiter les activités de l'œuvre à une sorte d'entreprise d'amusement, du niveau de l'orgue de barbarie, ou un genre de distribution de bâtons de chocolat aux protégés de l'aumônier ».

2. CRITIQUES

L'échec relatif de l'Œuvre Elisabeth est dû, comme nous l'avons dit, au centralisme exagéré de l'entreprise, mais surtout au fait que beaucoup d'autres avaient pris les mêmes initiatives avant Henri de Man. Sur le plan local nous constatons, par conséquent, ou bien une grande confusion entre la nouvelle et les anciennes initiatives, ou bien une hostilité marquée à l'égard de cette nouvelle initiative, qui donnait l'impression que tout ce qui avait été fait était incomplet, erroné, et à refaire depuis Bruxelles.

C'est ce que confirment les dizaines et les dizaines de réponses des bourgmestres à l'appel du gouverneur paru au *Mémorial administratif*, pour l'installation des comités locaux. Le commissaire d'arrondissement de Tielt-Roulers résume ces remarques, en ce qui concerne son arrondissement, dans une lettre du 27 février 1940 :

« La fondation de l'*Ceuvre Elisabeth* pour nos soldats a été précédée de celle du « Colis pour le Soldat ». Dans toutes les communes de mon arrondissement une telle organisation existait déjà, dans le but de venir en aide aux mobilisés et leurs familles.

Les comités, groupant des représentants de toutes les classes sociales, et de toutes les nuances et opinions politiques, souvent sous la présidence du bourgmestre, étaient partout très actifs.

Des sommes d'argent considérables avaient été collectées pour les mobilisés de la commune, qui étaient amplement pourvus...

Beaucoup de comités locaux ont estimé que l'esprit même de l'*Ceuvre Elisabeth* était trop peu en concordance avec l'esprit qu'ils estimaient nécessaire pour leur action locale. La fondation d'un deuxième organisme, « officiel », avec le même but, mais dans un esprit plus large, est dès lors apparu comme impossible et superflu. »

D'autres commissaires d'arrondissement écrivent dans le même sens, et celui d'Ypres ajoute, le 6 mars 1940 : « Malheureusement je constate qu'en général ces comités n'ont guère tendance à envoyer les deniers âprement rassemblés à d'autres organismes. » Quant au collège des bourgmestres et échevins d'Ostende, il déclare le 10 janvier 1940 : « A ce sujet, nous ne pouvons qu'exprimer nos regrets qu'en haut lieu on n'encourage pas plus de nobles initiatives prises par les communes, et même, qu'on les contrarie.

Nous sommes les premiers pour reconnaître la tendance humaine et patriotique de l'*Ceuvre Elisabeth*, mais nous nous en tenons à notre opinion qu'en ce qui concerne le *Colis du Soldat*, les communes devraient être obligées de faire elles-mêmes le nécessaire. A notre humble avis, les fonds collectés par l'*Ceuvre Elisabeth* pourraient être répartis entre les communes à raison du nombre de leurs mobilisés. »

Ce qui est exactement le contraire de ce que voulait Henri de Man.

Cette suggestion fut transmise par le gouverneur à la Section D de l'Etat-Major, qui lui répondit le 8 février par un « non possumus » : « Sans prendre en considération que les colis réservés à l'armée de terre contiennent l'« indispensable superflu », ils ont un effet psychologique : le soldat étant en fait un grand enfant ; il se réjouit de recevoir quelque chose de l'*Ceuvre*, ayant ainsi l'assurance qu'on pense à lui ; les colis distribués pendant les congés ne donnent pas cette impression. »

Apparemment il échappait au lieutenant-colonel de réserve BEM Luerquin, que le fait que le soldat constate qu'on pense à lui *chez lui*, aurait pu avoir encore plus d'effet psychologique.

Néanmoins, un certain nombre de communes réagirent favorablement à l'appel du gouverneur en installant un comité local de l'*Ceuvre Elisabeth*. Mais celui-ci était en général composé des représentants des comités de secours déjà existants.

3. AUTRES ŒUVRES

A travers les nombreuses lettres de nos dossiers, nous apprenons l'existence d'autres initiatives qui n'ont pas toutes un caractère exclusivement local.

Dès le début de la mobilisation, à l'initiative de la présidente de l'*Œuvre des Invalides Belges*, la princesse Jean de Mérode, et avec le soutien du baron Edouard Empain, l'accord du gouvernement, et sous le patronage de la reine Elisabeth, une *Aide aux familles des Mobilisés — Hulp aan de Families der Gemobiliseerden* était fondée à Bruxelles. Elle s'organisait sur le plan provincial et local. L'intention était, selon une lettre de la fondatrice : « l'aide de la femme par la femme », sous la forme d'aide ménagère, aide professionnelle, aide pour les enfants, aide médicale, enfin dons de vêtements, charbon ou argent.

Une demande de soutien pour cette œuvre en Flandre occidentale est adressée au gouverneur dès le 6 octobre 1939. Un article de journal souligne que « Tout ce qui est récolté en province, ou dans un arrondissement ou dans un canton, restera sur place ! » Les organisateurs évitaient ainsi l'erreur que Henri de Man allait commettre quelques semaines plus tard. En décembre cette œuvre semble avoir changé de nom, on parle alors de l'*Œuvre nationale de Service social aux familles des Militaires — Nationaal werk van Maatschappelijk Dienstbetoon aan de huisgezinnen der Militairen*.

Chez beaucoup, il y avait confusion entre cette œuvre, qui s'adressait aux familles, et l'*Œuvre Elisabeth*, qui s'adressait aux militaires.

Plus spécialisé, mais également organisé sur le plan national, le plan provincial et le plan local est le *Fonds d'Assistance aux Marins*, fondé en septembre 1939, sous la présidence du prince Charles, afin « 1° de créer un fonds de secours aux marins, 2° ... de récolter des fonds, des dons en nature et des habillements, afin de venir en aide aux familles nécessiteuses de marins, 3° le « colis du marin ». Après avoir averti quelques-uns de ses amis, dont Frans Van Cauwelaert, le gouverneur Baels demande que ce *Fonds d'assistance* corresponde désormais en néerlandais avec lui. Il y a même un *Comité d'assistance aux familles des mobilisés français* qui lance un appel, le 20 octobre 1939, en faveur des familles des 7.000 mobilisés français, résidant en Belgique. Ce qui met l'autorité belge devant une situation délicate à cause de la neutralité officielle de la Belgique.

Une autre œuvre organisée dès septembre 1939 à travers le pays entier est le *Tricot pour le Soldat*, qui sera accaparée par l'*Œuvre Elisabeth*, et qui était en relation étroite avec la Croix Rouge. Les sections provinciales recevaient gratuitement, du service central à Bruxelles, de la laine « qui est transformée selon les indications fournies par le Ministère de la Défense nationale », d'autre part, on envoie de la laine « aux femmes, mères ou filles nécessiteuses de mobilisés ou d'anciens combattants », qui sont payées pour leur tricot (2). Mais l'œuvre ne peut obtenir l'envoi direct gratuit des tricots aux

(2) Lettre du lieutenant-général de réserve Maton au gouverneur Baels, 18-1-1940.

soldats. Il faut passer par Bruxelles.

Presque toutes ces œuvres sont organisées et conduites par des dames, en général des dames de la noblesse et de la haute bourgeoisie, qui se dépensent sans compter pour leurs vaillants petits soldats.

En plus, il y a les œuvres qui s'adressent directement aux militaires mobilisés. La première et la principale est sans aucun doute le *Colis du Soldat* — *Het Soldatenpakje*, dont le 24 septembre 1939, il existe déjà un comité provincial, avec une section : *Les Amis de la Garnison* — *De Vrienden van het Garnizoen*.

En septembre également, la comtesse d'Ursel et un aumônier militaire, avaient fondé le *Théâtre du Soldat*, avec l'intention de « lutter contre le « spleen », ferment de dissolution, qui guette le soldat en campagne », et de donner du travail aux artistes chômeurs. Ici aussi, le gouverneur demande ce qui est fait pour les mobilisés flamands, et la fondatrice le rassure : les artistes flamands y participent, et il n'y a que des représentations « de bon goût et toujours morales ».

A côté de cela nous avons rencontré un *Comité national de Secours des Arts et des Lettres* — *Nationaal Comité voor Hulpbetoon aan Kunstenaars en Letterkundigen*, fondé le 6 novembre 1939, sous les auspices de la reine Elisabeth, par l'*Association des Artistes Professionnels de Belgique*. Et *Het Boek voor den Soldaat*, qui existait déjà pendant la Première Guerre mondiale et qui est ressuscité en septembre 1939 par un certain nombre d'associations culturelles flamandes. Le but est évidemment d'envoyer de la bonne lecture en néerlandais aux soldats flamands.

Enfin, nous avons les comités locaux, fondés généralement à l'initiative des autorités civiles ou religieuses — et souvent des deux ensemble — avec, à côté des initiatives privées.

Ainsi, le 10 novembre 1939, un *Foyer du Soldat* est créé à Bruges, au Cercle militaire, sous la présidence d'honneur de l'évêque de Bruges, qui, de son côté avait fondé, en septembre une a.s.b.l. *Het Bisdom Brugge*, ayant pour but « de favoriser les intérêts de la religion catholique en général et les intérêts religieux et matériels de la population catholique de l'évêché de Bruges en particulier, de même que l'exercice de la charité chrétienne sous toutes ses formes... » (3).

C'est sans doute dans le cadre de cette a.s.b.l. que sur ordre de l'évêque, dans chaque paroisse de l'évêché un « comité de secours » fut établi « afin de fournir de l'aide en ces temps de besoin, là où elle est nécessaire et possible, dans un esprit d'assistance mutuelle et de charité réellement chrétienne (4). Ces comités de secours groupaient toutes les associations religieuses de la paroisse. Ils s'adressaient aussi bien aux mobilisés qu'aux familles.

(3) *Collationes brugenses*, t. 39(1939), pp. 419-420.

(4) *Sinte Walburga's parochieblad*, Brugge, 11(1939), nr. 8, 17 déc.-2 fév., p. 2.

Au printemps de 1940, l'enthousiasme initial de toutes ces organisations semble quelque peu essoufflé, il fait place à une certaine léthargie. Le bourgmestre de Tielst écrit à ce sujet le 28 décembre 1939 : « ...De plus, il ne faut pas oublier que la population s'est déjà imposé des sacrifices considérables pour soutenir les soldats tielstois et leurs familles ; les temps ne s'améliorent guère, le coût de la vie augmente, le commerce et l'industrie déclinent, les revenus diminuent, c'est ainsi que beaucoup d'habitants sont ou seront menacés dans leurs moyens d'existence.

A l'avenir, la charité de la population se manifesterait dans une moindre mesure qu'auparavant... »

Le bourgmestre aurait pu ajouter que la mobilisation s'éternisait. On s'installait dans l'habitude...

4. UN FANTÔME AU GRENIER

L'histoire suivante illustre le souci avec lequel on veillait à la moralité des mobilisés et de leurs familles.

En 1939 le Prix quinquennal de littérature de la Province de Flandre occidentale était attribué à l'écrivain Marcel Matthijs, pour l'ensemble de son œuvre et plus spécialement pour son roman : *Een spook op zolder* (Un fantôme au grenier). Le 25 février 1940, l'auteur est fêté à Bruges, avec la participation de Robert Roemans, Jan Vercammen et le célèbre professeur de Louvain Albert Westerlinck.

Ceci inspire au gouverneur l'idée de proposer à la directrice provinciale de l'*Œuvre de Secours social aux Familles des Militaires* de faire un tirage spécial de *Een spook op zolder* et de le faire vendre par et au profit de l'*Œuvre* (revenu net de 5 frs par exemplaire vendu). On fournirait ainsi, à l'écrivain, chômeur depuis plus d'un an, un soutien non seulement moral, mais également matériel.

Le gouverneur établit des contacts avec l'éditeur, et ils conviennent que le livre sera tiré à 1.000 exemplaires. Certains libraires ont accepté d'assurer une reprise importante du tirage, et en plus de céder 50 % de leurs bénéfices au profit de l'œuvre.

Mais une lettre de la présidente, en date du 14 mars, met fin à toutes ces bonnes intentions. Elle déclare que « le livre de Monsieur Marcel Matthijs, *Een spook op zolder* est coté par « *Boekengids* », organe de la Fédération générale des bibliothèques catholiques, sous la catégorie des « Lectures réservées ». » Le comité craint « qu'il prêterait le flanc à la critique et la rogne si l'on présentait à domicile, à travers la province, un livre dont la lecture ne peut être recommandée à tout le monde ». Le gouverneur place un point d'interrogation à côté de la première phrase citée.

Cependant, le 8 avril, il fait savoir à l'éditeur et à l'auteur, qu'il renonce

à son projet, et il en explique la raison à l'auteur. Celui-ci ne se tient pas pour battu, et il demande à la Fédération générale des bibliothèques catholiques de publier un nouveau compte rendu avec un jugement moins sévère, dans « *Boekengids* ». Le directeur de la Fédération lui répond que ceci est impossible, sous peine de « rabaisser l'autorité de notre périodique ». Il écrit dans le même sens au gouverneur, et ajoute : « Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que l'autorité provinciale, consciente de ses responsabilités, ne désire pas contribuer à la diffusion à grande échelle, d'une œuvre qui est intrinsèquement malade, comme c'est souvent le cas avec les autres romans modernes ».

Et il ajoute, « quoique nous ne soyons probablement pas qualifiés pour le faire, nous faisons appel... aux sentiments généreux du gouvernement provincial de la Flandre occidentale, pour procurer, sous une autre forme que celle de la diffusion du livre, à cet auteur méritoire littérairement parlant, une aide financière », et enfin, il s'excuse : « Si nous dépassions nos compétences en faisant cette demande, c'est exclusivement par intérêt humain pour un auteur dont la situation matérielle justifie amplement notre démarche ».

L'intérêt moral de la population westflamande était sauvé, fût-ce au détriment d'un auteur, père de famille nombreuse, et chômeur, qui avait le malheur de ne pas plaire à tout le monde...

5. DES FLEURS ET DES LEGUMES POUR LES CANTONNEMENTS

Le 20 avril 1940, Henri de Man adresse sa dernière lettre au gouverneur : « Le Grand Quartier Général a transmis aux unités des instructions tendant à ce que des fleurs et des légumes soient semés, plus particulièrement dans les environs des baraquements, sièges, etc. ». L'Œuvre Elisabeth se saisit de cette initiative et lance un appel pour recevoir des « dons de graines et de semences ». En outre, elle a l'intention « d'accorder des prix aux unités qui obtiendront les meilleurs résultats ».

Les graines et les semences sont centralisées à Bruxelles, mais « Ceci ne vaut pas pour les plants et les arbustes, pour lesquels il est préférable de limiter la distance entre le donateur et le destinataire ». C'est pourquoi, Henri de Man fait un appel aux comités provinciaux et locaux pour que « chacun à l'intérieur de son ressort », organise la collecte des « plants, pots ou caisses à fleurs, les engrais, l'outillage pour jardiniers, etc. », et les transmette aux cantonnements des environs.

Ainsi, pendant que les soldats belges se préparaient à semer leurs fleurs et légumes, d'autres se préparaient à venir les cueillir...